

~~65109~~

DONNÉES SOCIOLOGIQUES DE LA BOURSIÈRE, DU BOURSIER

Numéro de matricule UQAM Code permanent UQAM

Numéro d'assurance sociale (obligatoire) Date de naissance AA MM JJ

L'adresse au Registrariat de l'UQAM doit être à jour

Nom : Naissance Autre nom Prénom :

Adresse : No civique, rue, app., ville, prov./état, pays Code postal

Téléphone : Courriel :

Nom de l'établissement d'étude fréquenté :

→ Si poursuite des études dans un autre établissement que l'UQAM, fournir une attestation d'inscription du Registrare de cet établissement au trimestre concerné et une pièce d'identité avec photo.

Non-résidente, non-résident sans numéro d'assurance sociale (NAS) et les personnes dont le NAS commence par le chiffre 9 (l'étudiante étrangère, l'étudiant étranger doit fournir une photocopie du passeport et du permis d'étude ou de travail)

DESCRIPTION DE LA BOURSE

Type de bourses (voir détail au verso):

Bourse d'initiation à la recherche (stagiaire) Bourse à la mobilité Bourse de stage de recherche

Bourse d'études du 2^e ou 3^e cycle Bourse d'excellence

CYCLE D'ÉTUDE Boursier 1^{er} cycle Boursier 2^e cycle Boursier 3^e cycle (autres)

NB: UN SEUL VERSEMENT PAR TRIMESTRE EST AUTORISÉ Date du versement: AA MM JJ Trimestre: Automne Hiver Été

CODE DE LA RESPONSABLE, DU RESPONSABLE BUDGÉTAIRE	UBR	MONTANT	AUTORISATION	AUTORISATION SERVICES FINANCIERS
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Instance académique <input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Téléphone <input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Date <input type="text"/>	
RCE (réservé aux Services financiers)				
TOTAL À PAYER				

SIGNATURE

La boursière, le boursier, et la responsable, le responsable de l'UBR ont pris connaissance des directives inscrites au verso du formulaire et reconnaissent **qu'il n'existe pas de relation employée, employé/employeur entre les parties** et que les activités académiques effectuées par la boursière, le boursier sont reliées directement à la poursuite de ses études et à l'obtention de son diplôme ou dans une perspective de complément de formation pour les stagiaires.

Signature de la responsable, du responsable de l'UBR Téléphone Date Signature obligatoire de la boursière, du boursier

SEULS LES FORMULAIRES ORIGINAUX SERONT TRAITÉS ET TOUS LES FORMULAIRES INCOMPLETS SERONT RETOURNÉS

DIRECTIVES

Type de bourses :

- **Une bourse d'initiation à la recherche (stagiaire)** est une aide financière versée à un étudiant du **1er cycle** afin de stimuler son intérêt pour la recherche et l'encourager à entreprendre des études supérieures. L'étudiante, l'étudiant effectue un stage de formation au cours de la période estivale sur les lieux de la recherche (terrain ou laboratoire).
- **Une bourse d'études des 2e et 3e cycles** est versée à des étudiantes, des étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un diplôme. Cette bourse est offerte uniquement aux activités académiques effectuées dans le cadre de son mémoire ou de sa thèse.
- **Une bourse à la mobilité** est octroyée aux boursières, aux boursiers qui souhaitent réaliser un séjour d'au moins deux mois à l'extérieur du Québec. La formation doit obligatoirement être reconnue dans le programme d'études de l'étudiante, de l'étudiant.
- **Une bourse d'excellence** est une aide financière octroyée à une étudiante, un étudiant ou une finissante, un finissant à la suite d'un concours offert par l'Université.
- **Une bourse de stage de recherche** est octroyée à une étudiante, un étudiant invité à l'UQAM pour accomplir des activités de recherche dans le cadre de sa formation. Ce statut ne mène pas à l'obtention de crédits. L'étudiante étrangère, l'étudiant étranger doit obligatoirement obtenir un permis de travail pour réaliser un stage à l'UQAM.

En aucun cas, la bourse ne peut être considérée comme un moyen visant à offrir une rémunération à l'étudiante, l'étudiant pour des tâches et/ou des travaux effectués. Les salariés et étudiants sous octroi de recherche (S.O.R.) ou de subvention (S.O.S.) doivent être rémunérés sous forme de salaire. Toute aide financière à une étudiante, un étudiant pour service rendu doit être obligatoirement versée sous forme de salaire.

La boursière, le boursier recevra de l'UQAM, au plus tard le 28 février, les feuillets fiscaux (relevé 1 et T4A) indiquant les bourses versées dans l'année civile précédente. La bourse doit être déclarée comme un revenu dans la déclaration de revenu du bénéficiaire. Par conséquent, la boursière, le boursier pourrait avoir à payer des sommes lors de ses déclarations de revenus.

Puisque la bourse est une aide financière, il n'existe pas de relation employée, employé/ employeur entre la boursière, le boursier et l'Université. Par conséquent, celle-ci, celui-ci n'est pas admissible aux différents régimes gouvernementaux.

La boursière, le boursier ne peut rembourser sa bourse d'études à l'Université. Seuls les Services financiers peuvent autoriser exceptionnellement ou exiger le remboursement d'une bourse.

UNE BOURSIÈRE, UN BOURSIER AYANT UN COMPTE EN SOUFFRANCE AVEC L'UQAM, DOIT PAYER SA DETTE POUR RECEVOIR SA BOURSE OU DÉDUIRE LE MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ DU MONTANT DE LA BOURSE.